



## Z.I. durables. C'est parti pour le FONZID

L'appel à projet a été lancé ce jeudi, pour une durée de 4 mois, au profit des entreprises et des équipes de management qui apportent une réelle valeur ajoutée. Pour les nouvelles créations la subvention est supérieure à 1 million de dollars, tandis qu'elle est plafonnée à 500.000 dollars pour les requalifications.

**Mostafa Bentak**  
m.bentak@leseco.ma

Projet phare visant la modernisation, l'extension et la mise à niveau des zones industrielles, le FONZID connaît aujourd'hui son démarrage effectif. Hier à Rabat, l'appel à projets ayant trait au Fonds des zones industrielles durables a été lancé pour une période de 4 mois par le Millenium Challenge Account-Morocco et le ministère de l'Industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique. Doté d'un budget de 30 millions de dollars, dont 50% injectés par l'État, le FONZID se veut désormais le fer de lance de la stratégie nationale en matière de foncier industriel, qu'il s'agisse de la modernisation, de la réhabilitation ou encore de la gouvernance. Car, en matière de productivité du foncier, la volonté du MCA, à travers une contribution de 127 millions de dollars, est d'œuvrer pour des zones industrielles modèles, mises en place sur la base d'études pré-

lables. Le fonds arrive à point nommé pour améliorer l'offre de terrains industriels, ces derniers s'étant raréfiés ces dernières années. Il ambitionne d'apporter un nouveau souffle en matière de qualité des infrastructures, des emplacements, de l'accompagnement des entreprises installées et surtout à travers une tarification compétitive. Intervenant à l'occasion, Moulay Hafid Elalamy a, d'entrée de jeu, évoqué la naissance d'un nouvel outil d'appui, de création et de développement des zones industrielles. Car, enchaîne le ministre de l'Industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique, des infrastructures industrielles aux normes permettent aux entreprises installées d'augmenter leur compétitivité et l'offre d'emploi, sans oublier le développement du transport et des services. Toutefois, reconnaît-il, il y a aujourd'hui un vrai problème de valorisation de ces espaces d'accueil des activités économiques dont le pays a besoin. C'est dans ce souci de valori-

sation que le projet en question est considéré comme un chantier de grande importance pour le ministère. Il se décline, explique Elalamy, en trois axes. Primo, la conception d'un nouveau modèle d'infrastructures industrielles à dupliquer par la suite sur l'ensemble du territoire via notamment des PPP. Aujourd'hui, trois sites sont déjà dans le pipe, à savoir Had Soualem, Bouznika et Khyayta qui, entre extensions et nouvelle zone, totalisent 136 hectares pouvant accueillir 400 entreprises. Secundo, le



**Doté d'un budget de 30 millions de dollars, dont 50% injectés par l'État, le FONZID est le fer de lance de la stratégie nationale en matière de foncier industriel.**

fonds vise à soutenir les projets de développement industriel durable avec un bon soubassement en termes d'innovation et de bonne gouvernance. Tertio, les équipes du ministère et ses partenaires se chargeront de l'accompagnement des projets pour une montée en compétitivité. Dans ce sens, le ministre a évoqué un projet de loi pour la planification, la gestion et la commercialisation des infrastructures industrielles. Pour sa part, Abdelghni Lakhdar, DG de l'Agence MCA-Morocco, a expliqué que l'enquête préalable menée sur le foncier industriel rassure quant à la pertinence du FONZID. Il a invité les entreprises et management des zones industrielles à saisir cette opportunité pour renforcer l'offre en espaces d'accueil et en qualité de service rendu. Il a aussi insisté sur la qualité des projets qui devront être soumis au financement du fonds et, surtout, sur la composante temps. En effet, 3 ans seulement nous séparent de la fin du Compact II (2022). Quant aux subventions proposées, la première catégorie concerne la création ou l'extension de zones industrielles durables. Pour ce segment, la subvention est inférieure ou égale à 50% du coût global du projet et supérieure à 1 million de dollars avec un taux de rentabilité interne du projet atteignant un maximum de 12%. La deuxième catégorie concerne la requalification des zones existantes avec une subvention inférieure ou égale à 70% (500.000 dollars). ●